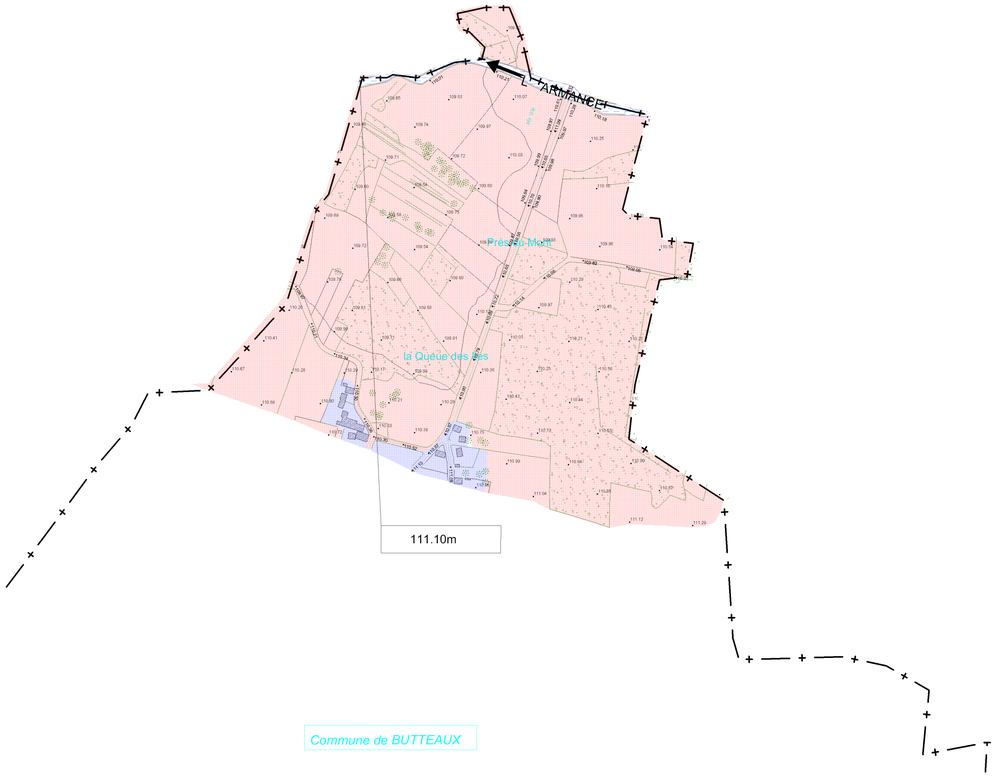

LEGENDE

Limite de la zone inondable pour les plus hautes eaux connues (PHEC)

Limite communale

Cours d'eau, Canal, Plan d'eau

Zone bleue: zones urbanisées soumises à un aléa non fort

Zone rouge: zones urbanisées soumises à un aléa fort, et zones naturelles ou agricoles soumises à un aléa faible, moyen ou fort

LAISSES DE CRUES (Aucune recensée sur ce secteur de la commune)

148.82m	Cote NGF des plus hautes eaux connues (PHEC)
20/01/1910	Date de l'évènement

COTES INTERPOLEES

111.10m	Cote déduite des laisses de crues des PHEC

No.	Date	Désignation et Position	Visa
B	Mars 2006	DEUXIEME DIFFUSION	
A	Sept 2004	PREMIERE DIFFUSION	

MODIFICATIONS

ECHELLE : 1/5000

ECHELLE 0 50 100 200 300 400 500 METRES

PLAN DE PREVENTION
DES RISQUES D'INONDATION
APPROUVE LE 25 MAI 2009

Vu pour être annexé à mon arrêté en date de ce jour
AUXERRE, le 25 MAI 2009
La Préfète,
Pour la Préfète,
Le Secrétaire Général,
Jean-Claude GENEY

ETUDE HYDRAULIQUE

Plan de Zonage

Commune de BUTTEAUX

SOGREAH CONSULTANTS

Rapport n° : 870058

Septembre 2004

Dessin n° : 2B

N

Remarque
Les secteurs inondés cartographiés concernent les écoulements de l'Armançon.
Les autres cours d'eau et drains n'ont pas été étudiés ainsi que les éventuelles remontées de nappe et les débordements liés au réseau d'assainissement. Les résultats présentés ne prennent pas en compte la formation d'embâcles.